



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD

MÉDITERRANÉE

Programme Européen de Voisinage pour
l'Agriculture et le Développement Rural

"Assurance et gestion du risque en agriculture au Maghreb"

**Rapport du séminaire Algérie-Maroc-Tunisie
16-17 mai 2017, Tunis - Tunisie**





Sommaire

Acronyme	3
Introduction	4
1. Adhésion des agriculteurs aux assurances agricoles au Maghreb : limites et leviers d'amélioration	4
a. Évolution de l'assurance agricole en Europe: quelles leçons en tirer ?	4
b. Quelle perception de l'assurance agricole par les agriculteurs européens ?	6
2. Couvertures des risques agricoles : quel acteur pour quel risque?	8
a. Les coopératives agricoles, acteurs de l'assurance : cas de la SMSA Al Najahà Béni Khédache dans le sud tunisien	12
3. Instruments et innovations en assurance agricole.....	12
a. Etat des lieux des instruments et des innovations en Europe	13
b. L'assurance participative, une alternative?	14
Conclusion et perspectives	14

Ce programme d'appui
est mis en oeuvre par le



Programme d'appui à l'initiative

ENPAR
MÉDITERRANÉE



Cette initiative est financée
par l'Union Européenne

Acronyme

ACCAGRIMAG : Adaptation au changement climatique de l'agriculture du Maghreb, projet AFD

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CTAMA : Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

MAMDA : Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurance

OP : Organisation professionnelle

PAC : Politique Agricole Commune (à l'Union européenne)

PIB : Produit Intérieur Brut

SMSA : Société Mutuelle des Services Agricoles

Introduction

Les agriculteurs maghrébins sont confrontés à de nombreux risques pouvant provoquer des pertes de récoltes et des baisses importantes de leurs revenus. Malgré des systèmes d'assurance agricole qui existent de longue date, les taux de pénétration¹ restent faibles de 0,7 % en Algérie, 2,9 % au Maroc et 1,8 % en Tunisie en 2011 (Troy, 2013) et le taux d'adhésion des agriculteurs est compris entre 5 et 7 % en fonction des pays. Le secteur agricole semble donc peu protégé au regard des enjeux.

Néanmoins, des innovations sont aujourd'hui mises en œuvre ou en préparation dans chacun des trois pays du Maghreb.

C'est dans ce cadre que le programme d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée a organisé ce séminaire sous-régional qui vise à :

- Faire l'état des lieux des assurances dans le secteur agricole au Maghreb ;
- Identifier les obstacles au développement des assurances et proposer des solutions ;
- Promouvoir le partage d'expériences entre nord et sud de la méditerranée et entre les pays maghrébins ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur.

Le séminaire qui s'est déroulé sur deux jours (cf. programme en annexe 4) a accueilli une cinquantaine de participants (cf. liste des participants en annexe 5) représentant des acteurs intervenant dans le secteur de l'assurance agricole, à savoir des représentants des syndicats agricoles, des responsables de coopératives agricoles, des assureurs et des représentants des ministères de l'agriculture des pays maghrébins.

1. Adhésion des agriculteurs aux assurances agricoles au Maghreb : limites et leviers d'amélioration

Des notes de cadrage préparées en amont du séminaire et faisant l'état des lieux du secteur de l'assurance agricole en Tunisie, en Algérie et au Maroc sont en annexe de ce document (cf. annexes 1, 2 et 3).

a. Évolution de l'assurance agricole en Europe : quelles leçons en tirer ?

Les premiers marchés d'assurance agricole en Europe sont apparus il y a plus de 200 ans selon M. Pierre Casal Ribeiro, Doctorant à Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

¹Primes/PIB

A l'époque, les coopératives agricoles offraient à travers des fonds de mutualité des couvertures contre un risque unique comme la grêle, l'incendie...

Les premiers programmes d'assurances multirisques en Europe ne sont apparus que dans les années 1980 au Portugal et en Espagne. La PAC ne se saisira du sujet de l'assurance qu'à partir de 2007 à travers le financement d'instruments de gestion des risques.

Aujourd'hui, l'offre d'assurance agricole en Europe se compose principalement de l'assurance grêle, l'assurance « combinée », qui couvre les agriculteurs contre plusieurs risques (grêle, gel, incendie, excès de pluie...) et enfin les assurances « rendement » qui protègent contre la plupart des risques, y compris la sécheresse.

Les cinquante dernières années ont été marquées par une forte dynamique du secteur, principalement due à un soutien public croissant sous forme d'aides aux primes. En effet, 32% des dépenses publiques programmées pour la gestion des risques en agriculture sont destinées à subventionner les primes d'assurance (cf. tableau 1) et 206 000 fermes bénéficient des aides communautaires à l'assurance agricole en Europe.

Tableau 1 : Distribution des dépenses programmés pour la gestion des risques en Europe

Pays	Montant des primes en M€	Subventions à la prime en M€ (%)	Surfaces assurées (1000 ha)	Taux de pénétration	Prime / valeur assurée
Espagne	564,7	232 (41%)	5 850	26%	6,3%
France	211	5 (2,4%)	3 507	-	1,7%
Italie	271,2	180 (67%)	976	8%	7,4%
Allemagne	129,2	0	7 265	43%	1,2%
Pays-Bas	75	0	-	-	
Autriche	52	24 (46%)	1 054	78%	2,6%
...					
Total UE	1538	497 (32%)			

Source : Présentation de M.CasalRibeiro

De nos jours, chaque pays européen détermine sa stratégie quant à la gestion du risque agricole selon les besoins et les habitudes de ces agriculteurs. Par exemple, si l'assurance est obligatoire et gérée par une société publique en Grèce et à Chypre, elle reste volontaire dans le reste des pays.

De même, l'appui public au secteur prend des formes différentes d'un pays à l'autre. Par exemple, plusieurs pays ne fournissent pas de subvention à la prime, d'autres, au contraire, subventionnent tous les produits.

Les leçons à tirer de l'expérience européenne sont multiples :

- **L'Etat demeure un acteur majeur du secteur de l'assurance agricole : il intervient d'une manière régulière à travers des aides, des subventions ou encore par le biais de fonds de garantie ;**
- **Il n'y a pas une seule politique de gestion des risques agricoles et une seule façon de soutenir le marché de l'assurance agricole : plus la gamme des dispositifs est large et plus le secteur de l'assurance est dynamique ;**
- **Une tendance d'individualisation des offres : de plus en plus les assurances proposent des couvertures personnalisées et s'adaptent mieux aux attentes de chaque agriculteur.**

En Europe, l'adhésion des agriculteurs reste une vraie préoccupation. Le taux de pénétration² est variable d'un pays à l'autre (cf. tableau 1), au regard des efforts déployés (subventions, aides...).

b. Quelle perception de l'assurance agricole par les agriculteurs européens ?

Le premier atelier était l'occasion de présenter les expériences des différents pays dans le domaine de la gestion du risque agricole et de permettre un échange entre les participants afin d'analyser les limites, les contraintes mais également les leçons apprises quant à l'adhésion des agriculteurs au système assurantiel.

Dans sa présentation M. Joël Limouzin, Vice-président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles³ et chargé du dossier du risque agricole, a souligné que la réflexion sur l'assurance agricole est la même en Europe comme au Maghreb et que le faible taux de souscription reste au cœur des débats.

Le système français de l'assurance est un système de « coup dur ». Le contrat socle, proposé aux agriculteurs depuis 2015, en est la réponse.

Ce contrat vise à remédier à la problématique de la faible adhésion. En effet, seulement 32% des exploitations de grandes cultures et 20% des viticulteurs disposent d'une assurance récolte en 2015 en France. Il a pour objectif d'offrir une garantie de base, commune à tous les assureurs. Il est subventionné à hauteur de 65 % dans le cadre de la PAC.

² Taux de pénétration = primes brutes émises en pourcentage du PIB

³ La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), fondée en 1946, est le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole en France.

Par ailleurs, comme explicité par Monsieur Limouzin, la FNSEA a également soutenu la création du Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE)⁴ créé en 2012. Il organise l'indemnisation des agriculteurs suite à des pertes de production causées par des maladies touchant cheptels ou cultures et des coûts et pertes économiques dus à des incidents environnementaux⁵. Le fond est cofinancé par les agriculteurs à hauteur de 20 euros par agriculteur par an.

La FNSEA œuvre pour doter l'agriculture d'une boîte à outils complète et diversifiée quant à la gestion des risques qui devrait devenir un des axes centraux de la future PAC « post-2020 ».

Selon M. Limouzin, l'implication des organisations professionnelles dans le dossier de l'assurance agricole a un impact direct sur la qualité des offres et leur adaptation aux attentes des agriculteurs ce qui impliquerait à fortiori une meilleure adhésion. Ils sont également une force de proposition. De ce fait, la FNSEA défend le principe de partenariat entre les assureurs et l'Etat, qui restera selon lui l'acteur majeur dans ce domaine.

Pour répondre à la question des participants sur la pertinence de rendre obligatoire l'adhésion à une assurance agricole pour remédier à la stagnation du secteur, Joël Limouzin souligne que la question est légitime mais qu'il faut l'envisager seulement pour des montants faibles de cotisation.

De leur côté les représentants des pays ont partagé les résultats de leurs expériences respectives ainsi que les stratégies adoptées pour améliorer l'offre et l'adhésion.

En Tunisie, les aides distribuées par l'Etat tunisien s'élèvent à 15.5 Millions de dinars⁶ en moyenne par an selon Mme Monia Hammami, Directrice de la cellule de crédit et encouragement au sein de la Direction Générale du financement des investissements et des organismes professionnels, ce qui constitue une dépense significative pour l'Etat.

Les travaux sont engagés pour la relance et la modernisation du fond de calamités tunisien cofinancé par les agriculteurs. Il couvrira durant la phase de lancement le risque de sécheresse pour les cultures céréalières dans le nord du pays et les risques liés aux inondations, à la neige et aux tempêtes et ceux liés à la sécheresse et son impact sur le bétail dans le centre et le sud. Le projet passera devant le parlement pour validation avant la fin de cette année.

Le ministère de l'agriculture marocain oriente sa réflexion vers l'assurance multirisques et des produits « sur mesure », selon Madame Alaoui, Chef de service responsable de la

⁴ Site web FMSEA : <http://www.fmse.fr/>

⁵ Arrêté du 8 août 2012 relatif aux incidents environnementaux pour lesquels les pertes économiques sont éligibles à indemnisation par un fonds de mutualisation en application de l'article R. 361-52 du code rural et de la pêche maritime

⁶ A titre d'exemple, en 2014, les pertes dues aux aléas climatiques enregistrées dans le secteur agricole ont totalisé 50 MD au terme des dix premiers mois l'année selon ONAGRI

gestion des assurances agricoles à la direction financière. Par ailleurs, le Maroc expérimente l'assurance indicielle qui permettrait de toucher les agriculteurs des régions les plus reculées.

Rappelons que le système assurantiel marocain s'appuie fortement sur les subventions de l'Etat qui représentent généralement entre 50% et 90% de la cotisation de chaque agriculteur, selon la taille des parcelles et le montant du capital assuré.

En Algérie, la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA) a lancé une offre qui cible les petits agriculteurs ayant moins de cinq hectares et les petits éleveurs disposant de troupeaux ne dépassant pas cinq têtes bovines. La Caisse a organisé également des ateliers d'échanges et de réflexions avec les agriculteurs afin de peaufiner ses offres. L'objectif de cette opération est d'adopter les offres aux besoins des agriculteurs.

Les débats entre les délégations et les experts ont permis de soulever un certain nombre de points et d'interrogations :

- L'organisation de la profession au Maghreb figure parmi les freins à la participation des agriculteurs dans la conception et la proposition des produits de l'assurance.
- La pédagogie du risque : Qui doit expliquer les assurances ? Comment le faire ?
- La question de la confiance, la transparence et l'efficacité des assurances.
- La lourdeur des procédures, les délais de traitement des dossiers et de paiement qui restent raisonnables pour les assureurs, sont conséquents pour les agriculteurs.
- L'assurance agricole est souvent une condition pour l'octroi de prêts bancaires. Les deux systèmes sont donc intrinsèquement liés. Il semble nécessaire alors de s'intéresser également à l'offre bancaire destinée aux agriculteurs qui restent peu bancarisés au Maghreb.

2. Couvertures des risques agricoles : quel acteur pour quel risque ?

L'objectif du deuxième atelier était de dresser le bilan des couvertures agricoles qui existent en Europe et au Maghreb et d'analyser les différents modèles de gestion du risque agricole.

M. Luc Boucher, consultant en gestion agricole en France, a donc lancé le débat à travers la question suivante : Pour quelles raisons un agriculteur adhérerait-il à une assurance agricole ? Pour le confort et la recherche d'une tranquillité ? Afin de gagner en termes d'efficacité économique ? Ou encore afin d'éviter les réactions violentes en cas de crise ?

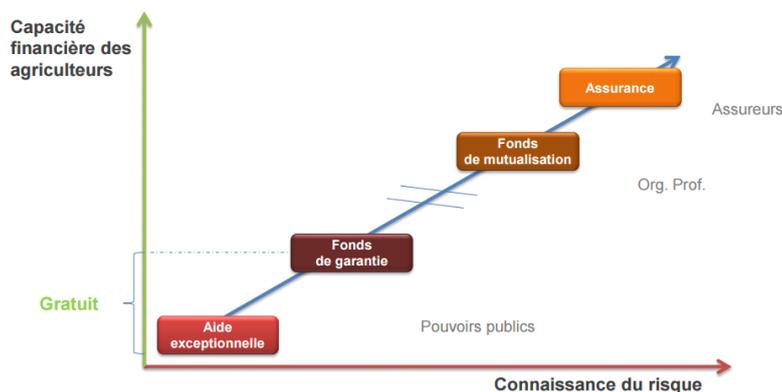
Le but recherché serait de limiter ces crises en investissant dans des solutions qui permettent de transférer le risque aux assureurs.

Comment transférer le risque à l'assurance ?

L'expert a présenté 4 systèmes possibles de gestion selon les capacités financières des agriculteurs et la connaissance des risques :

- Les aides exceptionnelles ;
- Les fonds de garantie avec prédéfinition de règles et l'identification d'aléas permettant d'être indemnisé (la tempête mais pas la grêle, les grandes cultures, etc.) ;
- Le fonds de mutualisation mis en place par les professionnels qui décident de partager, le risque entre eux et avec le soutien de l'Etat ;
- L'assurance, confiant la gestion du risque à un opérateur spécialisé.

Figure 1 : Conditions de transfert du risque à l'assureur et les différents systèmes de gestion en France



Source : Présentation Luc Boucher

La connaissance du risque et les capacités financières des agriculteurs sont donc deux paramètres déterminants du transfert du risque aux assureurs comme le montre la figure 1 ci-dessus.

La connaissance du risque se base sur la disponibilité de données statistiques et d'informations couvrant plusieurs années. L'expert recommande donc de créer des bases de données exhaustives et d'améliorer la collecte d'informations qui seront valorisables dans 10 ans.

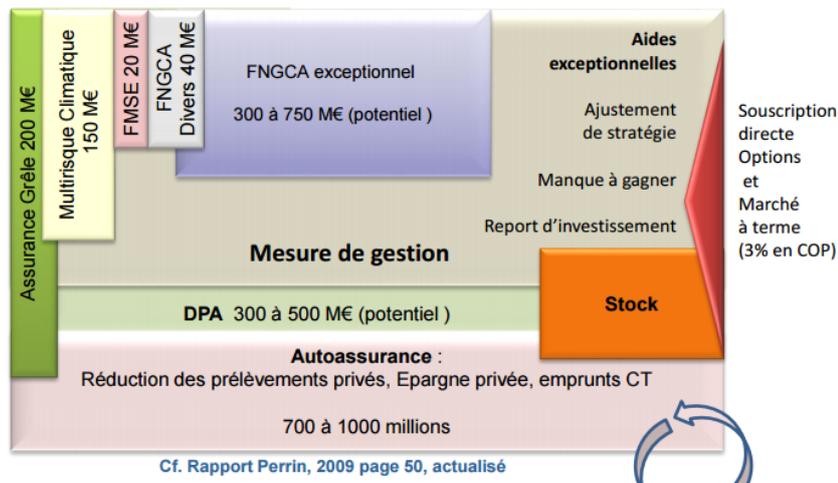
Devant les faibles revenus des agriculteurs maghrébins, les Etats doivent continuer à soutenir le secteur à travers des subventions mais également à travers l'adoption de plusieurs systèmes de gestion à la fois.

L'expert a présenté le modèle français qui propose un large éventail d'outils et des combinaisons de solutions selon les spécificités des filières et des exploitations (voir figure 2).

Outre la disponibilité des données et les capacités financières, l'établissement d'une relation de confiance entre assureurs et assurés est déterminant pour l'adhésion des agriculteurs. Pour cela deux facteurs clés doivent être réunis : la compréhension des dispositifs et une évaluation fiable des pertes.

Les organisations professionnelles peuvent jouer un rôle important dans la pédagogie du risque, leur implication incombe aux pouvoirs publics. Elles peuvent également représenter une force de proposition et de validation des produits.

Figure 2 : Les outils de couverture à disposition des agriculteurs en France



Source : Présentation de Luc Boucher

Plusieurs acteurs sont donc mobilisables dans le processus d'élaboration et de paramétrage d'une assurance fiable : L'État, les organisations professionnelles, les agriculteurs, les assureurs, les réassureurs.... L'implication de l'ensemble de ces acteurs permettrait *in fine* une meilleure adoption du concept d'assurance agricole et d'accroître les taux d'adhésion aux produits.

Par la suite, l'expert a présenté les innovations en matière de produits assurantiels qui viennent généralement en réponse à des contraintes et des obstacles rencontrés par les

offres classiques comme le coût élevé de la gestion des polices d'assurance, les barrières d'ordre géographique, la lourdeur des procédures, la lenteur des systèmes d'indemnisation...

De nouveaux acteurs sont donc impliqués dans le secteur comme les organisations nationales de la cartographie et de la météorologie, les opérateurs téléphoniques... L'expert a donné deux exemples à savoir l'assurance indicielle et la M-assurance.

Assurance indicielle (paramétrique): l'assurance indicielle prévoit le versement d'une indemnité en fonction de la valeur d'un indice et non pas sur la base de dommages constatés sur l'exploitation. Le bon fonctionnement du système nécessite que l'indice soit fortement corrélé aux pertes réelles de l'assuré. Trois types d'indice sont principalement utilisés : rendements régionaux, indices climatiques et indices de télédétection.

Les coûts peuvent être substantiellement réduits car aucune procédure d'évaluation des pertes au niveau individuel n'est nécessaire. La procédure d'indemnisation peut être rapide sans coût administratif élevé. Si l'on envisage des assurances indicielles (ou paramétriques) et une vente à distance, les économies réalisées sur les réseaux d'expertise et de vente devraient être réinvesties dans la pédagogie du risque.

M (mobile)-assurance: il s'agit d'un produit destiné aux agriculteurs isolés et non bancarisés. Le dispositif se base essentiellement sur une application téléphonique. Le cadre réglementaire des opérateurs mobiles est le frein majeur à ce genre d'innovation.

De même, les relations entre les acteurs classiques du secteur peuvent être ajustées pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs. L'émergence des **organisations de producteurs « assureurs »** est un bon exemple de cette réorganisation du système assurantiel. Désormais, les coopératives en France proposent des assurances chiffre d'affaires à leurs adhérents, offres développées en concertation avec d'autres acteurs de l'assurance et qui se basent sur la confiance établie entre les coopératives et les agriculteurs.

Les coopératives sont à la base du système assurantiel en Europe à travers des fonds de mutualisation comme discuté dans le premier atelier de ce séminaire.

Au Maghreb, le recours aux coopératives afin d'améliorer le taux de pénétration des assurances agricoles pourrait être une solution ponctuelle aux problématiques de carence en produits d'assurance et de manque de confiance des agriculteurs. Le cas de la coopérative agricoles de Béni Khédach est une illustration de ces initiatives.

Les coopératives agricoles, acteurs de l'assurance : cas de la SMSA Al Najah à Béni Khédache dans le sud tunisien

La coopérative Al Najah est une Société Mutuelle des Services Agricoles qui compte aujourd'hui 350 adhérents, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 60 000 dinars tunisiens (22 000 euros) en 2015. Elle est basée à Béni Khédache, une ville du sud-est tunisien.

Comme expliqué par M. Mabrouk Saadaoui, Président de la SMSA, la coopérative a lancé en 2013 un fonds de mutualisation ayant pour objet de contribuer à l'indemnisation des pertes dues à la sécheresse et aux maladies qui frappent les abeilles. Le fond a permis l'indemnisation de 10 producteurs de miel en 2016, il a été doublé entre 2013 et 2016 et s'élève aujourd'hui à 25 888 dinars tunisiens (9 200 euros).

Tableau 2 : Evolution du fond de mutualisation apiculture de la SMSA Al Najah entre 2013 et 2016

Année	Fond de mutualisation (DT)
2013	12485
2016	25888

Source : Présentation de M. Saadaoui

Deux facteurs clés sont à l'origine de la réussite de cette initiative selon Monsieur Saadaoui : la compréhension du fonctionnement du fonds et la confiance accordée à la coopérative.

La capitalisation des résultats obtenus de cette expérience, qui reste largement informelle et à l'échelle de la commune, permettrait d'ajuster l'offre assurantielle en Tunisie mais également au Maghreb.

3. Instruments et innovations en assurance agricole

L'innovation dans le secteur de l'assurance agricole est une perpétuelle recherche visant à satisfaire des besoins des agriculteurs, à avoir une meilleure maîtrise des coûts à travers l'utilisation des nouvelles technologies et à acquérir d'autres marchés réputés " inassurables". Elle est, de ce fait, le garant du dynamisme du secteur. Dans la première partie de l'atelier 3, l'expert a fait le point sur les instruments existants et ceux en cours d'élaboration en Europe.

a. Etat des lieux des instruments et des innovations en Europe

L'assurance climatique en Europe a connu une évolution et des ajustements durant ses cent années d'existence. M. François Rosenberg, consultant dans la gestion des risques agricoles, compare 4 types d'assurances pour illustrer cette évolution :

- L'assurance grêle ;
- L'assurance récolte créée il y a 12 ans ;
- L'assurance prairie commercialisée depuis 2 ans ;
- L'assurance indicielle qui est toujours en phase de test.

Les ajustements apportés aux dispositifs ont permis :

- Une plus grande et meilleure couverture des risques agricoles ;
- Une maîtrise des coûts à travers la gestion à distance de l'expertise ;
- Une tarification plus appropriée et juste en se basant sur des séries de données fiables ;
- Plus de flexibilité et des offres personnalisées ;
- Plus de transparence des contrats.

D'autres produits sont en cours d'élaboration comme l'assurance du chiffre d'affaires ou encore l'assurance indicielle. Cette dernière est testée également au Maroc dans le cadre du projet ACCAGRIMAG porté par l'AFD.

De ce fait, la capitalisation des expériences est une étape importante dans le processus de "learning by doing", nécessaire pour l'élaboration et le paramétrage des nouveautés dans ce secteur.

Les innovations peuvent apporter des réponses au scepticisme des agriculteurs qui a des origines multiples. Les croyances religieuses ont été identifiées parmi ces raisons. En Tunisie, par exemple, 37 % des participants à une enquête⁷ ont déclaré ne pas s'assurer pour des raisons éthiques. L'assurance participative dite aussi islamique pourrait être une solution à cette impasse.

⁷Enquête réalisée par Mme AssaouerHedhili dans le cadre de son doctorat sur le sujet

b. L'assurance participative, une alternative ?

Présentée comme une alternative à l'assurance conventionnelle, l'assurance islamique ou le *Takaful*⁸, prend la forme d'une assurance mutuelle. Selon Mme Assaouer Hedhili, doctorante à la FSEG de Tunis, le Takaful est présent dans près de 65 pays et affiche une croissance annuelle de 20%. Le cabinet Ernst & Young a évalué en 2014 le marché mondial de l'assurance islamique à 11,2 milliards d'euros⁹. Ce type d'assurance représente désormais 2 % du chiffre d'affaires du marché mondial de l'assurance. Paradoxalement, au Maghreb, le Takaful a encore plus de mal à s'imposer qu'en Europe.

Conclusion et perspectives

Les présentations des pays ont permis de constater que les orientations stratégiques ne sont pas harmonisées au Maghreb. Alors que la Tunisie s'oriente vers la relance et la modernisation du Fonds mutuel de garantie contre les catastrophes naturelles, l'Algérie part à la conquête des petits agriculteurs qui représentent 70 % de ses exploitants. Le Maroc, de son côté, privilégie une assurance multirisque climatique à travers un partenariat public-privé.

Toutefois, la similitude des contextes fait apparaître des préoccupations partagées dans les différents pays du Maghreb. Elles ont justifié l'organisation du séminaire et alimenté la richesse des débats.

Tous les pays du Maghreb font face à une attente forte, accentuée par les sécheresses croissantes, les maladies et par le changement climatique. Tous soutiennent leurs agriculteurs par le biais de divers aides mais recherchent des réponses plus pérennes, plus efficaces et plus satisfaisantes pour les exploitants. Les coûts financiers et sociaux sont en effet très importants et la dynamisation du secteur de l'assurance agricole apparaît comme fondamentale.

Les experts ont souligné de leur côté l'importance de :

- Diversifier l'offre et de proposer un large éventail de produits qui permettent de répondre aux divers besoins des agriculteurs et de toucher plusieurs catégories. Ils ont souligné également le rôle crucial de l'Etat dans le long processus d'instauration des systèmes d'assurance ;

⁸ Le terme Takaful est dérivé du verbe arabe « Kafalah », c'est-à-dire « se garantir ». Aussi, l'assurance islamique repose sur une base de coopération, de protection et d'entraide entre les participants.

⁹ L'assurance islamique, un vœu pieux ?

- **La simplification des processus et la bonne compréhension des dispositifs permettent une large adhésion. Cette question se pose aujourd'hui pour certains produits innovants comme l'assurance indicielle et l'assurance par téléphone ;**
- **La disponibilité des données statistiques permet la modélisation des risques et l'intégration du progrès technique. Dans les pays du Maghreb, les données ne sont pas collectées automatiquement ce qui devrait être contraignant pour la transition vers les nouveaux dispositifs émergents dans le secteur ;**
- **La gestion de la confiance est nécessaire et renvoie à la place des agriculteurs et de leurs organisations. Dans ce domaine, les choix sont encore nombreux quant à leur intégration et leur mobilisation ce qui constituent autant de pistes de travail ;**
- **L'initiative locale, au travers par exemple des fonds de mutualisation, est une piste intéressante, qui présente l'intérêt de remettre les agriculteurs et leurs organisation au centre du dispositif assurantiel ;**
- **La capitalisation des expériences passées au Maghreb permet l'identification des ajustements à apporter et par la suite de proposer des produits adaptés à la situation.**

D'autres aspects n'ont été que peu abordés comme le risque prix ou les dispositifs de crise sanitaire. L'harmonisation des cadres réglementaires de la sous-région faciliterait aussi l'implication des acteurs privés pour aller à terme vers une réassurance commune.

Annexes

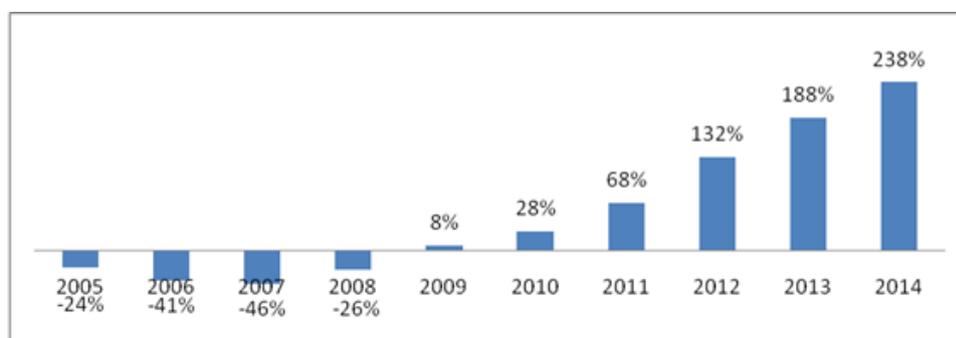
Annexe 1 : Note de cadrage Algérie

1. Taux d'adhésion à l'assurance agricole en Algérie

Selon les statistiques du Conseil National des Assurances¹⁰, l'agriculture ne représente que 2,6 % du marché algérien de l'assurance en 2014 avec un CA de 3 269 Millions de Dinars algériens (voir annexe 1).

Ce chiffre d'affaire a été multiplié par presque 2,5 entre 2004 et 2014 comme le montre le schéma ci-dessous. La courbe positive enregistrée à partir de 2009 est due au lancement de nouveaux produits d'assurance agricole et à l'élargissement du cercle des risques. Ces produits sont en lien avec la politique de renouveau agricole et rural lancée par l'État, et dont le programme 2010-2014 appelle au développement d'un dispositif d'assurance efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (MADR 2010).

Figure 3 : Évolution du CA de la catégorie " Risque agricole" en % par rapport à l'année 2004



Source : traitement des données statistiques de la CNA, 2014

Le taux d'adhésion à l'assurance agricole est de 5 % des producteurs, soit environ 50 000 exploitations sur le million que compte le pays (Troy, 2013)¹¹.

Pourtant la contribution de l'agriculture à l'économie est significative puisqu'elle représente entre 8 et 12 % du PIB, avec une surface agricole utile de 8 500 000 ha et une population rurale de 13,8 millions d'habitants, soit 40 % de la population totale (Benhabiles, 2012)¹². Les grandes cultures occupent plus de la moitié des superficies cultivées, tandis que l'arboriculture et le maraîchage représentent respectivement 6,5 % et 3,5 % de ces surfaces,

¹⁰Note statistique 2014, CNA

¹¹ Assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie 8 Billy Troy - Décembre 2013

¹² Les assurances agricoles en Algérie : état des lieux et perspectives de développement, Benhabiles Chérif FANAF / novembre 2012.

la jachère étant importante (30 à 40 % des surfaces cultivées). Environ 1 million d'hectares étaient irrigués en 2011.

Le faible taux d'adhésion pourrait s'expliquer par le manque de culture d'assurance chez les agriculteurs, par le manque d'information et aussi par la tarification élevée pratiquée à la souscription d'une police d'assurance.

Le marché des assurances agricoles est totalement dominé par la CNMA (Caisse nationale de Mutualité agricole) avec une part de marché de 78 % du CA des risques agricoles en 2014 (CNMA, 2016, cf. annexe 2)¹³.

En 2005, le portefeuille de la CNMA était composé essentiellement de polices couvrant la production végétale (79 %) avec trois catégories principales: l'incendie récoltes (10 %), la grêle (30%) et la police multirisques (39,5%).

Tableau 3 : distribution du portefeuille CNMA par types de police d'assurance en 2005

BRANCHE	2005	%
APICULTURE	2 082 429,00	0,40%
AVICULTURE	45 971 867,00	8,88%
BETAIL	58 941 175,22	11,39%
INCENDIE RECOLTES	51 246 564,54	9,90%
GRELE	155 348 009,53	30,01%
LES MULTIRISQUES	204 062 942,45	39,42%
TOTAL PORTEFEUILLE	517 652 987,74	100,00%

Source : Offre nationale en matière d'assurance agricole Abderrahmane Bourad, caisse nationale des mutualités agricoles, 2006

Cette distribution du portefeuille est restée constante entre les deux grandes catégories à savoir l'assurance animale et l'assurance végétale. A l'intérieur de cette dernière, l'assurance combinée grêle - incendie récolte représente 68 % du marché, alors que les assurances multirisques ne représentent désormais que 17 % du marché (Roy, 2013).

2. Risques couverts et types de police d'assurance.

Les principaux risques climatiques couverts par la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA, 2006)¹⁴ sont les suivants : la grêle, les tempêtes, les inondations, le gel, la neige, le siroco, la pluie et enfin l'insolation.

¹³ Site web CNMA.

¹⁴ Offre nationale en matière d'assurance agricole Abderrahmane Bourad, caisse nationale des mutualités agricoles, 2006

Les produits d'assurance de la CNMA couvrent à travers des packs multirisques les cultures suivantes: grandes cultures (grêle, incendie des récoltes) ; maraîchage (grêle), la pomme de terre et la tomate industrielle bénéficiant d'une assurance multirisque (grêle, gel, tempête, inondation, sirocco) ; cultures sous serres - maraîchage, fleurs (assurance multirisque grêle, gel, tempête, inondation, neige, incendie) ; arboriculture - palmier dattier, arbres fruitiers, agrumes, oliviers - et vignes (assurance multirisque grêle, gel, tempête, inondation, sirocco). En outre, des couvertures sont proposées pour la mortalité des animaux, les bâtiments et matériels et la responsabilité civile (Roy, 2013 ; pour le liste complète voir annexe 4).

3. Acteurs & innovations

Acteurs

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur de l'assurance agricole :

<u>Les assurances</u>	<u>Les banques</u>
<p>Majoritairement de droit privé. Malgré l'ouverture de ce secteur à la concurrence à partir de l'an 1999, la Caisse Nationale de mutualité agricole gère près de 80 % de l'assurance risques agricoles. La CNMA est donc un acteur majeur dans l'innovation et le développement de ce secteur.</p>	<p>Les banques interviennent durant plusieurs phases du processus assurantiel :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) L'incitation à la souscription à des polices d'assurance qui conditionne généralement l'obtention de crédits.(ii) Les paiements des sinistres et le règlement en ligne des polices souscrites.(iii) Plusieurs banques proposent également des services de bancassurances agricoles comme la BADR.

<p><u>L'Etat</u></p> <p>Plusieurs aides et soutien publics sont conditionnés par la souscription à une assurance agricole.</p> <p>Dans le futur, l'État devrait jouer un rôle plus important à travers la subvention des certains types de police d'assurance.</p>	<p><u>Acteurs techniques</u></p> <p>Les acteurs techniques permettent l'obtention des informations et l'élaboration des bases de données nécessaires pour affiner et améliorer les services assurantiels offerts.</p> <p>Les organes régionaux du ministère de l'agriculture</p> <p>L'office national de la météorologie</p> <p>L'office national de la cartographie</p>
<p><u>Les agriculteurs</u></p>	<p><u>Les collectivités locales</u></p>
<p><u>Les coopératives</u></p>	

La faible coordination entre les différents acteurs du secteur et la dynamique mutualiste limitée (Benhabiles, 2012) ont constitué un frein au développement du secteur de l'assurance agricole. Des efforts ont été déployés par la CNMA afin de remédier à cette situation et impliquer d'avantages les acteurs dans les processus d'élaboration, de commercialisation et de sensibilisation.

Ces efforts se sont traduits principalement par la signature de plusieurs conventions permettant d'alléger les procédures et de réduire le temps d'attente mais également de fournir les informations nécessaires aux agriculteurs.

La CNMA a donc procédé à la signature de convention-cadres avec des banques comme BADR et la BNA qui visent à raccourcir les délais de traitement et de paiement des sinistres agricoles, l'un des facteurs qui découragent les producteurs à contracter des polices d'assurance.

La Caisse a signé également une convention avec l'Office national de la météorologie permettant de diffuser aux agriculteurs, dans tout le pays, des bulletins météorologiques donnant des prévisions à deux mois. Les bulletins sont publiés sur les sites internet de la CNMA, de l'Office de la météorologie nationale et du ministère de l'Agriculture et du développement rural, ils sont également diffusés à la télévision.

En outre, une expérience pilote est conduite de mise à disposition d'appareils de mesure de l'humidité du sol pour les agriculteurs, accompagnée de formations réalisées par l'Office national de la météorologie.

La CNMA a aussi mené une opération pilote d'échange sur les questions d'assurance entre une cinquantaine d'agriculteurs de deux régions de l'ouest et de l'est du pays. L'assurance étant plus répandue dans l'une que dans l'autre, les agriculteurs ont pu échanger sur l'intérêt des dispositifs à la lumière de leurs propres expériences.

Innovations

L'assurance "perte de rendement " pour la pomme de terre

Cette assurance traduit la nouvelle stratégie adoptée par le CNMA qui vise à passer d'un système classique d'assurance récolte et élevage vers un système de couverture d'assurance plus complexe basé sur les rendements et les revenus. L'assurance perte de rendement sert à indemniser un agriculteur lorsque son rendement baisse sous un seuil fixé d'un commun accord. Elle permet ainsi de couvrir le revenu des agriculteurs et de les protéger contre les conséquences des rendements bas, des prix faibles ou une combinaison des deux.

Rappelons que la filière de la pomme de terre, est l'une des plus rentables pour les agriculteurs et celle qui enregistre les plus forts taux de croissance de production. La production de 2014 a atteint 4 673 516 tonnes selon la FAO.

Lancement d'une assurance qui couvre les petits agriculteurs et éleveurs

Le dernier produit de la CNMA est l'assurance « TaamineThika » (assurance confiance) qui cible en premier lieu les petits agriculteurs, propriétaires de parcelles d'un à cinq hectares, et les petits éleveurs disposant de troupeaux ne dépassant pas les cinq têtes bovines. Cette catégorie représente la grande majorité des agriculteurs, selon le dernier RGA avec 70% du total des exploitations recensées dont 62 % des exploitations ont moins de 5 ha (Imache et al. 2011).

Annexe 2 : Note de cadrage Maroc

L'agriculture remplit au Maroc un rôle social et économique prépondérant (15% du PIB et 40% de l'emploi national en 2013¹⁵) et ce, d'autant plus depuis le lancement du Plan Maroc Vert en 2008 qui démontre que le pays entend construire un secteur agricole productif et durable.

¹⁵ Renforcement de la Résilience du Maroc : Apports pour une Stratégie de Gestion Intégrée des Risques, Banque mondiale, 2014, disponible sur : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/783421468109462238/pdf/837820WP0FRENCO0Box382112B00PUBLIC0.pdf>

Cependant, l'agriculture marocaine demeure relativement traditionnelle et dépendante de la pluie et ainsi vulnérable aux aléas climatiques. Aussi, du fait de sécheresses de plus en plus rapprochées et intenses, notamment provoquées par le réchauffement climatique et la désertification touchant le pays, et de la structure de l'agriculture marocaine, les récoltes sont extrêmement variables et les productions fluctuantes – particulièrement en ce qui concerne la céréaliculture. Etant donné le poids encore déterminant du secteur primaire, cette instabilité a un impact substantiel sur le PIB marocain ce qui démontre une forte corrélation entre la croissance agricole et la croissance globale du pays.

Par conséquent, les problématiques de l'assurance agricole et de la gestion des risques liés notamment aux aléas climatiques apparaissent centrales au Maroc tant l'agriculture semble tributaire de la pluviométrie et la croissance marocaine dépendante de la production agricole.

1. Taux d'adhésion à l'assurance agricole

Si le secteur marocain de l'assurance est relativement puissant et développé (l'encours total de primes s'élevait à 1,95 milliard d'euros en 2010, 2nd marché africain par la taille et 1^{er} marché arabe¹⁶), historiquement le poids de l'assurance agricole est faible au Maroc (moins de 3% du chiffre d'affaires des assurances en 2011¹⁷).

Par ailleurs, avant la réforme engagée en 2011 du secteur de l'assurance agricole, le taux de pénétration demeurait relativement faible puisque seul 7 % des terres agricoles était assuré en 2011-2012. Ce chiffre s'explique notamment par l'importance des aléas climatiques au Maroc, l'absence de volonté des assurances de couvrir des risques aussi importants et un manque d'intérêt marqué par les agriculteurs à l'égard des produits d'assurance.

Aussi, avant 2011, les assurances proposées – comme le programme d'assurance sécheresse lancé en 1994 conjointement par l'Etat et la Mutuelle agricole d'assurance marocaine pour les céréales dans certaines régions du Maroc par – étaient considérées par les agriculteurs comme trop coûteuses et les dédommagements trop faibles vis-à-vis des dégâts engendrés. De plus, les remboursements étaient longs du fait d'expertise complexe et lente sur le terrain. Enfin, comme expliqué précédemment, toutes les régions n'étaient

¹⁶SANDMARK Thérèse, DEBAR Jean-Christophe et TATIN-JALERAN Clémence, *Genèse et essor de la micro-assurance agricole : Document de réflexion*, Micro-insurance Network, 2014, disponible sur : http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/micro_network-brochure_agriculture-def-low_fr.pdf

¹⁷TROY Billy, *Assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie*, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, 2013, disponible sur : http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_201312_doctrav5_assuagrimaghreb.pdf

pas concernées par le dispositif. Ainsi, en 2010-2011, seuls 65 000 hectares étaient couverts par ce programme d'assurance¹⁸.

Le lancement du Plan Maroc Vert en 2008 marque un tournant dans le secteur de l'assurance agricole marocain. L'Etat marocain a joué alors un rôle moteur dans la réforme de ce secteur avec une volonté affichée de lutter contre la vulnérabilité des petites exploitations face aux aléas climatiques et notamment face à la sécheresse. L'Etat s'est alors appuyé sur le principal acteur du secteur¹⁹, la MAMDA, pour lancer deux nouveaux produits d'assurance fortement subventionnés : l'assurance grêle en 2009 puis l'assurance multirisque climatique en 2011 qui a progressivement supplanté cette première. L'assurance multirisque concernait dans un premier temps seulement les céréales et les légumineuses. Puis, en 2014, la couverture fut étendue aux oléagineux, pommiers, agrumes et amandiers.

Grâce à la création de ces deux nouveaux produits visant plus directement les petites exploitations grâce à une forte prise en charge étatique des primes, le taux d'adhésion et la surface agricole utile assurée n'ont cessé de croître. Ainsi, pour la campagne de récolte 2015-2016, 1,1 million d'hectares fut couvert par l'assurance céréalière multirisque²⁰, remplissant alors l'objectif fixé à son lancement. Dans le même temps, le taux de pénétration a été multiplié par quatre entre 2010 et 2017. Ainsi, à la fin de l'année 2015, plus de 50 000 agriculteurs ont souscrit à l'assurance multirisque contre moins de 3 800 en 2010²¹.

Cette réussite s'explique aussi en grande partie par le travail de sensibilisation et de conseil entrepris parallèlement par l'Etat marocain et la MAMDA conjointement afin d'expliquer l'intérêt de ces produits d'assurance agricole auprès des agriculteurs marocains.

2. Risques couverts et types de police d'assurance.

Comme expliqué précédemment, deux principaux types de police d'assurance se partagent l'essentiel du marché de l'assurance agricole au Maroc : l'assurance grêle et l'assurance multirisque climatique, cette dernière peut se scinder en deux entre celle couvrant les

¹⁸ *Ibidem*

¹⁹ Ses concurrents, Axa ou Attijariwafa, ciblent davantage les grandes exploitations et l'industrie agro-alimentaire et leurs poids est assez peu significatif vis-à-vis de celui de la MAMDA.

²⁰ SADIKI Mohammed, *Comment gérer les épisodes de sécheresse au Maroc ? Quelques enseignements tirés à partir de l'expérience 2016*, Watch Letter n°37 - Septembre 2016, Centre International de Hautes Etudes Méditerranéennes, disponible sur : http://www.ciheam.org/uploads/attachments/260/017_Sadiki_WL_37.pdf

²¹ TALI Kawtar, *Assurance agricole : Large choix pour les agriculteurs du Maroc et d'Afrique*, Aujourd'hui Le Maroc, [en ligne], 19 avril 2017, disponible sur : <http://aujourd'hui.ma/economie/assurance-agricole-large-choix-pour-les-agriculteurs-du-maroc-et-dafrique>

céréales, légumineuses et les oléagineux et l'assurance spécifique à l'arboriculture fruitière lancé en 2014.

Un quatrième type d'assurance est en cours de développement au Maroc actuellement, l'assurance indicielle appelée aussi assurance paramétrique ou assurance indexée. Cette innovation sera présentée dans la troisième partie de la présentation.

Les deux assurances multirisques climatiques ont supplanté rapidement l'assurance grêle notamment du fait que cette dernière ne couvre qu'un risque unique à la différence des deux autres qui sont, comme leur nom l'indique, des polices multirisques mais aussi car le risque grêle fut pris en charge par ces couvertures multirisques. Ainsi, pour la campagne 2011-2012, environ 20 000 hectares ont été couverts par l'assurance grêle contre 326 000 hectares pour l'assurance multirisque²².

Par conséquent, l'assurance multirisque climatique lancée en 2011 a permis de :

- Accroître la couverture de l'assurance agricole à l'ensemble des communes du Maroc ;
- Agrandir le cercle des agriculteurs pouvant être couverts en proposant cinq options différentes pour l'exploitant suivant son profil, ses besoins et capacités (le coût de l'assurance varie ainsi en fonction du capital garanti) ;
- Elargir le spectre des risques couverts par l'assurance à six différents aléas climatiques : sécheresse, excès d'eau, grêle, gel, vents violents et vents de sable. Les précédentes assurances agricoles respectivement lancées en 1994 et en 2008 ne couvraient les productions que contre la sécheresse et la grêle ;
- Agrandir la palette de culture couvertes en y intégrant les légumineuses, les oléagineuses et les arbres fruitiers.

La majorité des exploitations couvertes par cette police d'assurance sont celles relevant de la céréaliculture notamment du fait de la forte dépendance des céréales à la pluviométrie. Ainsi, pour la campagne 2011-2012, 80% des exploitations couvertes étaient des exploitations céréalières²³.

C'est l'Etat qui déclare quelles sont les communes sinistrées en s'appuyant sur des commissions locales réunissant plusieurs types d'acteurs (services de l'Etat, chambres d'agriculture, élus locaux...). Si la commune est déclarée comme étant sinistrée, les assurés de ces communes peuvent alors prétendre à l'indemnisation. Par la suite, le montant d'indemnité versé est calculé en fonction de la couverture choisie par l'agriculteur au moment de la souscription et au taux de perte de rendement qui correspond à la différence

²²SANDMARK Thérèse, DEBAR Jean-Christophe et TATIN-JALERAN Clémence, *Op.cit.*

²³TROY Billy, *Op.cit.*

entre le rendement de référence et le rendement constaté. Ces évaluations et constats sont menés directement par la MAMDA.

En plus de ces produits subventionnés par l'Etat, la MAMDA propose d'autres types de produits couvrant notamment les engins agricoles, la mortalité du bétail, les cultures sous serre, le risque incendie, la responsabilité civile...

Par ailleurs, en plus des assurances agricoles, l'Etat marocain a mis en place différents dispositifs de gestion des risques liés aux aléas climatiques qui peuvent se diviser en deux sous-genres :

- Les mesures visant à réduire les risques *ex ante* comme celles liées à la gestion des ressources hydriques comme le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation et la reconversion des cultures céréalières en arboriculture par exemple ;
- Les mesures visant à amortir les conséquences des sinistres *ex post* comme les rééchelonnements de créances ou les subventions des semences et de l'alimentation du cheptel...

3. Acteurs et innovations

Les acteurs

Les trois principaux acteurs du secteur de l'assurance agricole au Maroc sont les exploitants eux-mêmes l'Etat marocain et la MAMDA qui détient un quasi-monopole en ce qui concerne la souscription de couvertures agricoles - le Crédit agricole joue un rôle de complément de la MAMDA. Les autres banques n'ont qu'une fonction indirecte, la souscription à une assurance agricole augmentant seulement les chances pour un agriculteur d'obtenir un crédit auprès d'elles grâce à cette garantie renforcée. Dans l'ancien système, l'octroi d'un crédit auprès du Crédit Agricole était soumis à la souscription à une couverture agricole.

La mission d'assureur a été confiée à la MAMDA par l'Etat. La mutuelle assure alors la commercialisation, la gestion et la distribution des trois nouveaux produits d'assurance, l'estimation des pertes de rendement et assume les coûts d'indemnisation. Partner RE assure lui le service de réassurance auprès de la MAMDA

L'Etat de son côté a eu un rôle moteur dans la réforme du secteur et la création des produits d'assurance agricoles lancés dans le cadre du Plan Maroc Vert. Par ailleurs, il subventionne largement ces assurances notamment en aidant les agriculteurs à payer les primes - l'Etat assure le paiement de 57% à 90% de la prime de risque suivant la taille de l'exploitation²⁴.

²⁴SANDMARK Thérèse, DEBAR Jean-Christophe et TATIN-JALERAN Clémence, *Op.cit.*

Cette aide à la souscription de couvertures en vue de combattre la vulnérabilité des petites exploitations semble porter ces fruits. En effet, les petits agriculteurs représentent 77% des superficies assurées en 2014²⁵. Enfin, avec le soutien de commissions locales, il définit les zones sinistrées.

Parallèlement, les acteurs techniques permettent de glaner et fournir des informations aux décideurs lors des sinistres et dans un second temps afin d'améliorer les services assurantiels proposés aux agriculteurs. Dans ce cadre, l'Institut National de la Recherche Agronomique, les services météorologiques marocains et l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan-II appuient le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), l'Agence pour le développement agricole (ADA), l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à développer et à tester un projet pilote d'assurance indicielle.

Par ailleurs, l'Etat s'est fixé comme objectif d'approfondir la coordination et le dialogue entre ses services, la MAMDA, les agriculteurs et les organisations de producteurs dans le but d'élargir le nombre d'exploitations couvertes par les assurances agricoles et d'améliorer les produits proposés aux exploitants pour qu'ils soient mieux adaptés à leurs besoins et à leurs moyens. Cette démarche est essentielle afin de renforcer la sensibilisation et la compréhension par les producteurs des offres qui leur sont proposées mais aussi pour accroître le taux de pénétration.

Les services de l'Etat et la MAMDA ont déjà initié des actions dans le but de présenter ces nouveaux produits et de faire prendre conscience aux producteurs de l'intérêt de souscrire à une assurance pour protéger leurs outils de travail mais aussi leurs revenus. Au-delà de la sensibilisation, un processus inclusif doit être mis en œuvre dès la conception des produits en vue d'améliorer la pertinence des produits proposés et renforcer l'adhésion.

Une piste de renforcement possible du développement des assurances agricoles et d'accroissement du taux de pénétration serait de passer par les groupements de producteurs. Cela pourrait limiter par ailleurs les risques de litiges et l'incompréhension face à la couverture et sa mise en œuvre. Ainsi les organisations professionnelles agricoles et les associations des usagers des eaux agricoles pourraient jouer un rôle accru afin d'améliorer la coopération entre exploitants et professionnels du secteur de l'assurance et plus globalement en vue de renforcer la résilience des agriculteurs face aux risques et aléas climatiques.

Innovation : l'assurance indicielle (indexé ou paramétrique)

²⁵ *Ibidem*

Face à l'aggravation de la situation climatique et hydrique du Maroc et les contraintes des offres d'assurance agricole proposées par la MAMDA (liées par exemple à l'évaluation des pertes, la vérification des dommages éventuellement subis mais aussi le poids économique porté par l'Etat), le Maroc s'est penché sur la pertinence de mettre en place une assurance indexée avec des méthodes indicielles pour évaluer les rendements.

C'est notamment dans cet objectif qu'a été lancé en 2013 le projet pilote « Adaptation au changement climatique de l'agriculture du Maghreb » (ACCAGRIMAG) au Maroc et en Tunisie. L'objectif au Maroc de ce projet porté par l'AFD, la FFEM et le Royaume du Maroc est de mesurer la faisabilité et l'intérêt de créer une assurance indicielle pour les céréales et les fourrages.

L'indexation consiste à couvrir les risques agricoles et à rembourser les pertes à partir d'un indice météorologique (pluie, température, humidité) ou de rendements des cultures et non plus à partir de pertes réelles ou potentielles.

Cette méthode de calcul des rendements, et *a fortiori* des indemnités que touchent les agriculteurs en cas de sinistre, a plusieurs avantages :

- Une baisse des coûts d'assurance pour l'assuré et l'assureur ;
- La réduction du coût de réassurance par l'augmentation de l'attrait des réassureurs pour ce type de produit plus stable et objectif ;
- La réduction des coûts de gestion de sinistres et d'expertise (les rendements étant calculés à partir d'un indice défini) ;
- L'accélération des indemnisations pour les agriculteurs liée à l'absence d'expertise sur le terrain suite au sinistre ;
- La responsabilisation des agriculteurs (diffusion de la culture du risque).

Ce type de couverture serait davantage objective quant aux remboursements, elle pourrait alors assurer la stabilité du revenu des agriculteurs, les inciter à user de tous les outils à leur disposition pour lutter contre les effets de sécheresse et permettre d'aborder d'une façon plus efficace et pérenne les effets de la sécheresse et plus globalement du réchauffement climatique.

Cependant la mise en place de ce système implique aussi :

- Une volonté de l'Etat ;
- Une réelle implication dans ce nouveau projet des compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Une campagne de sensibilisation afin d'expliquer l'assurance indicielle et son fonctionnement, de montrer l'intérêt de ce nouveau produit pour les agriculteurs et qu'il soit adopté ;

- **Une amélioration de la coordination entre acteurs ;**
- **Une forte corrélation entre indice et dommages réels pour rendre le système viable. Ceci implique un important travail en amont nécessitant par là même de lourds investissements afin de disposer d'un système fiable de collecte et de traitement des données météorologiques. Ainsi le coût de lancement est assez lourd bien que sur le long terme ce système permette de faire d'importantes économies.**

La principale limite au système d'assurance indicelle au Maroc est la même que pour les autres types d'assurances : la fréquence croissante des épisodes de sécheresse et des autres aléas climatiques qui fragilise la viabilité économique du dispositif.

Annexe 3 : Note de cadrage Tunisie

La gestion des risques agricoles en Tunisie est une préoccupation qui date du début du siècle dernier(en 1912)²⁶, date à laquelle la Caisse Mutuelle Agricole spécialisée dans la grêle fut créée. La caisse a été nationalisée après l'indépendance et a donné naissance en 1961 à la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)²⁷ qui représente aujourd'hui plus que 80 % du secteur de l'assurance agricole.

Le pays fait face à des épisodes réguliers de sécheresse et de grêle²⁸ causant des dégâts importants. Avec une sécheresse tous les quatre ou cinq ans. L'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, le principal syndicat du secteur²⁹, a estimé que plus de 793 millions de dinars avaient été perdus pour le secteur des céréales pour l'année 2015/2016 suite à la sécheresse qui a frappé le pays. D'une manière générale, les pertes agricoles ont atteint près de deux milliards de dinars (plus de 800 millions d'euros) en 2016 (UTAP, 2016)³⁰.

L'importance de l'agriculture dans l'économie (10 % du PIB du pays en 2015 (WB, 2016)³¹), la création d'emploi (15 % de la population active en 2016)³² et les exportations (9% en 2012)³³, ont poussé l'Etat à multiplier les efforts pour sécuriser ce secteur. Toutefois le taux d'adhésion des agriculteurs ne dépasse pas les 8 % des exploitants agricoles du pays. En

²⁶Le décret du 13 juillet 1912 sur l'organisation des sociétés ou caisse d'assurances ou de réassurances mutuelles agricoles.

²⁷La CTAMA est restée de nature mutualiste et dispose depuis 2008 d'un statut de société à forme mutuelle.

²⁸Notamment dans les régions du Kef, Jendouba, Kasserine ou Siliana (Troy, 2013).

²⁹[http://utap.org.tn/1994-%D9%85%D9%84%D9%8A%D9%88%D9%86-](http://utap.org.tn/1994-%D9%85%D9%84%D9%8A%D9%88%D9%86-%D8%AF%D9%8A%D9%86%D8%A7%D8%B1%D8%AD%D8%AC%D9%85-%D8%AE%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%B7%D8%A7%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D9%81%D9%84%D8%A7%D8%AD%D9%8A/)

<http://kapitalis.com/tunisie/2016/09/02/les-pertes-de-lagriculture-tunisienne-estimees-a-7-du-budget-de-letat/>

³⁰<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>

³¹<http://www.ins.nat.tn/fr/themes/emploi#sub-3617>

³²<http://www.ins.nat.tn/fr/themes/emploi#sub-3617>

³³<http://www.leconomistemaghreb.com/2013/01/30/des-pistes-afin-dameliorer-le-financement-du-secteur-agricole/>

2014, 70% des agriculteurs non assurés ont subi des pertes parfois massives dues notamment à la grêle, les incendies et la mortalité du bétail (ONGRI, 2015).

1. Taux d'adhésion à l'assurance agricole en Tunisie

En Tunisie, et selon les chiffres annoncés par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), le nombre d'agriculteurs assurés est d'environ 40 000 en 2013, soit 7,75% du nombre total des exploitants (516 000 agriculteurs)^{34,35}.

Parmi les agriculteurs assurés, 20 % ont des exploitations de plus de 10 hectares (qui représentent 27 % des exploitations).

Pour les petites exploitations de moins de 10 hectares (qui correspondent à 73 % des exploitations), le taux d'adhésion est inférieur à 8 % (Troy, 2013)³⁶.

Toujours selon les chiffres avancés par le MARHP³⁷, les filières dont les taux de couverture sont les plus élevés sont les grandes cultures (10 %), le bétail bovinde race pure(7%) et les oliviers (3.5%).

Selon les chiffres des compagnies d'assurance agricole³⁸, les zones géographiques où les taux d'adhésionsont les plus élevés sont le nord-ouest du pays, suivi du centre et enfin du sud du pays.

La CTAMA est aujourd'hui le principal assureur dans le domaine agricole en Tunisie avec 81 % du chiffre d'affaires du secteur en 2010 (cf. tableau 3). Le nombre total des agriculteurs adhérents à la CTAMA en 2012 est de 35 000environ, soit 87,5% des agriculteurs assurés et 6% du nombre total des exploitants agricoles.

Tableau 3 : Part de la CTAMA dans le marché de l'assurance agricole

Compagnies	Chiffres D'affaires						(MD)	
	2007	Part	2008	Part	2009	Part	2010	Part
CTAMA	22.630.096	93%	23.835.424	82%	23.994.197	82%	22.246.198	81%
Total	24.374.713	100%	29.134.526	100%	29.341.042	100%	27.591.516	100%
Evolution	-		20%		1%		-6%	

³⁴ Le nombre d'exploitants agricoles est estimé à 516 000 unités couvrant une superficie agricole utile de 5,3 millions d'hectares de terres agricoles contre 471 000 exploitations et 5,3 millions d'hectares.

³⁵ 54% des exploitations disposent de moins de 5 Ha et détiennent 11% des superficies agricoles totales. Aussi, la proportion des exploitations disposant de moins de 10 Ha remonte à 75% du nombre total des exploitations. Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005_ Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole

³⁶ Assurance et développement agricole : nouvelles dynamiques en Algérie, au Maroc et en Tunisie
Billy Troy - Décembre 2013_ Edition 2013_ Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

³⁷ Article Kapitalis : L'encouragement de l'investissement, le développement de l'irrigation et le soutien de l'aquaculture pourraient impulser l'agriculture et la pêche en Tunisie.

³⁸ Source : Lettre ONAGRI, 2015

Part/Prime Du Marché	Total	2.8%	3.0%	2.9%	2.5%
-------------------------	-------	------	------	------	------

Source : site web de la CTAMA, 2017

D'autres assureurs privés sont actifs dans la branche de l'assurance agricole dont : l'ASTREE, la GAT, la STAR, la COMAR, l'LLOYD, et l'assurance BIAT.

Le secteur des assurances en Tunisie, y compris l'assurance agricole, est placé sous la supervision du Comité Général des Assurances qui, sous la tutelle du Ministère des Finances, agit comme un régulateur et contrôle l'application de la réglementation et des normes prudentielles et la solvabilité des opérateurs. Il supervise également l'introduction de nouveaux produits. (Troy, 2013)

Cette réticence des agriculteurs vis-à-vis de l'assurance s'explique par plusieurs facteurs tels que :

Le problème du morcellement : 75% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 10 hectares (cf. annexe 1) .

La nature des risques couverts, la sécheresse par exemple n'est couverte par aucune assurance ;

Le manque d'information et le coût élevé des primes d'assurance ;

Les croyances culturelles et religieuses ;

Les coûts de transaction sur le marché de l'assurance (recherche d'information, négociation de contrats, etc.).

D'après des sondages réalisés en 2012 par la CTAMA³⁹ (NASRI, 2013) :

60% des agriculteurs contactés dans le cadre de ces sondages sont conscients de l'importance de l'assurance agricole ;

70% des agriculteurs non assurés sont concernés par les risques de chutes de grêle et d'incendies parmi lesquels 24% seulement a regretté l'absence de couverture d'assurance. Le reste comptait sur les aides versés par l'Etat ;

45% des agriculteurs ayant souscrit une assurance pour avoir un crédit bancaire comptait le faire d'une manière volontaire et 63,4% ne comptent pas l'arrêter après le remboursement du/des crédit(s) ;

³⁹Présentation Nasri 2013

55% des agriculteurs ont recours aux assurances même lorsqu'ils prévoient une bonne récolte et 45% des agriculteurs se disent capables de prévoir les risques et les calamités naturelles.

2. Risques couverts et types de police d'assurance.

La CTAMA propose plusieurs produits couvrant différents risques:

- **La grêle (céréales, arboriculture, vignes, maraîchage),**
- **Les incendies des récoltes, multirisques pour les cultures sous serres,**
- **L'aviculture et la pisciculture,**
- **Les équipements et engins agricoles,**
- **Les incendies du bâtiment,**
- **La mortalité du bétail,**
- **Les matériels, les bâtiments et la responsabilité civile.**

En 2012, 27,5 % des tracteurs et 11,2 % des moissonneuses batteuses sont assurés en Tunisie (Cf. tableau 4). Ceci pourrait être expliqué par le recours aux crédits pour des grands investissements. L'assurance n'est donc dans ce cas précis qu'une formalité administrative.

Concernant les secteurs les plus couverts, les vignes sont les plus assurées (13,2% des superficies viticoles emblavées), suivies par les grandes cultures, notamment les céréales (4,8 %), les cultures maraîchères (3%) et les oliviers (1,9 %) (cf tableau 5).

Tableau 4 : Superficies et taux de pénétration par type de cultures par la CTAMA en 2012

SPECULATION	SUPERFICIES EMBLAVEES		SUPERFICIES ASSUREES		TAUX DE COUVERTURE
GRANDES CULTURES	1 614 000	HECTARES	76 928	HECTARES	4.8%
OLIVIERS	58 000 000	PIEDS	1 120 589	PIEDS	1.9%
ARBRES FRUITIERS	50 000 000	PIEDS	506 453	PIEDS	1.0%
AGRUMES	4 290 000	PIEDS	99 677	PIEDS	2.3%
VIGNES	13 020	HECTARES	1 713	HECTARES	13.2%
CULTURES MARAICHIERES	71 600	HECTARES	2 124	HECTARES	3.0%
BETAIL	686 300	TÊTES	6 050	TÊTES	0.9%
TRACTEURS	42 000	UNITES	11 554	UNITES	27.5%
MOISSONNEUSES BATTEUSES	7 200	UNITES	803	UNITES	11.2%
CORPS DE PECHE	5 203	UNITES	344	UNITES	6.6%

Source : Présentation de M. Mansour Nasri, 2012⁴⁰

La sécheresse et la grêle sont les risques les plus fréquents en Tunisie. Alors que le premier n'est couvert par aucune assurance, le deuxième, se trouve à l'origine du système d'assurance agricole.

La grêle est un phénomène très localisé en Tunisie et concerne particulièrement le nord-ouest et le centre-ouest du pays, abritant les reliefs les plus élevés (Latrach, 2013)⁴¹. Les années 1984, 1986 et 1995 étaient particulièrement « grêlifères » et comptaient chacune plus de 100 jours de grêle (Latrach, 2013).

Le taux de la superficie assurée par la CTAMA en grêle est de 5% de la superficie totale emblavée. Il est de 28% au Gouvernorat de Béja, 24% au Gouvernorat de Zaghuan et de 23% au Gouvernorat de Bizerte (les régions du Nord-ouest du pays).

3. Acteurs & Innovations

a) Le Fonds de calamités naturelles

Aussi appelé « Fonds de mutualité pour l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles », le FMCa pour mission de contribuer à la réparation des dommages subis par les agriculteurs suite à des calamités naturelles. Depuis 1986, année de sa création, Néanmoins ce fonds n'a jamais fonctionné et a laissé la place à des aides exceptionnelles.

⁴⁰ L'assurance agricole en Tunisie, Présentation de Mansour Nasri, PDG de la CTAMA, 2012

⁴¹ Mohamed Mohsen Latrach. La grêle en Tunisie : diagnostic et gestion d'un risque agricole émergent. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français. <NNT : 2013MON30022>. <tel-00941785>

Actuellement, le MARHP tunisien mène un projet de loi pour la relance de ce fonds. Il sera financé moyennant une enveloppe de 60 millions de dinars selon le Département agricole (Janvier 2017)⁴², dont 20 millions de dinars mobilisés par l'Etat et 20 MDT par les agriculteurs en plus d'une participation de la communauté nationale d'environ 20 MDT. Une commission nationale des calamités naturelles devrait être créée pour la mise en œuvre du fonds.

b) ..Les mécanismes mobilisés par l'Etat : subventions et avantages fiscaux :

En 2008, et suite à la consultation nationale sur l'avenir de l'assurance agricole organisée en Tunisie en 2007, l'Etat a pris des mesures drastiques pour encourager l'adhésion des agriculteurs :

- L'exonération de la taxe unique sur les assurances depuis 2008 pour l'ensemble des entreprises d'assurance intervenant sur les risques agricoles ;
- La réduction de 30% à 40% des tarifs appliqués à la couverture de certains risques (respectivement mortalité du bétail, grêle et incendies) ;
- La réduction de 20% des primes d'assurances au profit des agriculteurs adhérents à un contrat collectif d'assurances ou ceux qui souscrivent des contrats individuels renouvelables annuellement et durant trois ans ;
- Des subventions dégressives des primes d'assurance de la céréaliculture liées au crédit bancaire à hauteur de 100 % en 2008, 75 % en 2009 et 50 % en 2010 pour l'assurance grêle et incendie de récolte (quelle que soit la taille de l'exploitation). La mesure été renouvelée récemment à hauteur de 50 % et pourrait être encore reconduite les prochaines années ;
- La prise en charge de 50 % des cotisations d'assurances agricoles au titre des prêts destinés au financement des campagnes des grandes cultures durant une période de trois ans et d'une manière dégressive pour les risques d'incendie, récoltes et de chute de grêle.

Ces mesures n'ont malheureusement été suffisants pour faire croître le taux d'adhésion des agriculteurs aux assurances agricoles. (Cf annexe 2).

Tableau 5 : nombre et taille des exploitations agricoles en Tunisie (source : Nasri 2012).

⁴²<http://www.webmanagercenter.com/2017/06/07/407585/le-fonds-des-catastrophes-naturelles-doit-etre-active-maintenant-plaide-le-synagri/>

Taille d'exploitation	Nombre d'exploitants	Part
Moins de 5 ha	276 000	53%
De 5 à 10 ha	102 000	20%
De 10 à 50 ha	124 000	24%
De 50 à 100 ha	10 000	2%
Plus de 100 ha	4 000	1%
Total	516 000	100%

Source : Troy, 2013

Tableau 6 : Evolution du portefeuille Agricole CTAMA

Evolution Du Portefeuille								
Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total Portefeuille	10.595.454	12.453.139	17.209.978	22.630.096	23.843.467	23.899.874	22.314.279	21.779.356
Variation	-	17.53%	38.20%	31.49%	5.36%	0.24%	-6.63%	-2.40%
Variation Total	105.55%							

Source : site web de la CTAMA

Texte 1 : Recommandations de la consultation Nationale sur l'avenir de l'assurance agricole organisée en Tunisie le 30 octobre 2007 et les décisions prises par l'Etat. Source : Présentation Nasri, 2012

La consultation a abouti à plusieurs recommandations dont :

- L'établissement d'un contrat-cadre entre les Institutions d'Assurances Agricoles et l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.
- Le développement des contrats d'assurances collectifs entre les agriculteurs afin de réduire le coût des assurances et ce à travers les Associations, les Coopératives agricoles et tous autres Groupements agricoles.
- La baisse des charges de gestion des Assureurs agricoles et notamment la CTAMA.
- L'établissement d'une relation contractuelle durable entre l'Entreprise d'Assurance et l'agriculteur et bénéficiaire de réduction des cotisations (fidélisation des Agriculteurs).
- La réactivation du fonds « sécheresse et calamités naturelles ».
- Etablissement de contrats de multirisques agricoles.
- L'actualisation de la législation de l'assurance agricole.
- La multiplication des campagnes de sensibilisation concernant l'assurance agricole.

- **L'application de l'obligation d'assurance agricole sur certaines activités concernant les corps de pêche, les Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole «SMVDA», les activités ayant reçu des encouragements de l'Etat.**

Suite à cette Conférence Nationale, des décisions ont été pris par l'Etat, concernant les Assurances Agricoles en vue d'encourager l'investissement dans ce secteur, améliorer sa rentabilité et protéger les acquis dans ce domaine. Parmi ces décisions, on peut citer :

- **La généralisation de l'exonération de la taxe unique sur l'assurance à l'ensemble des entreprises d'assurance intervenant en matière de couverture des risques agricoles.**
- **La réduction de 40% des tarifs appliqués pour la couverture du risque de chute grêle et d'incendie agricole pour les grandes cultures, et l'arboriculture dans les régions les plus exposés à ces risques et de 30% pour les risques mortalité de bétail.**
- **Pour certaines branches d'assurances, la réduction a atteint 20% des primes d'assurances au profit des agriculteurs adhérents à un contrat collectif d'assurances ou ceux qui souscrivent des contrats individuels renouvelables annuellement et durant trois ans. Le changement de la forme juridique de la CTAMA de manière à lui permettre de promouvoir ses services et de développer son réseau commercial à des coûts réduits et avec une qualité de service qui réponde aux attentes des agriculteurs.**
- **Suite à cette mesure, la CTAMA a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 février 2008 qui a décidé la modification de sa forme juridique, Pour passer d'une Caisse Mutuelle Agricole soumise au décret du 26 mars 1931 à une Société à Forme Mutuelle régie par le décret du 31 Décembre 1992.**
- **L'Etat a décidé la prise en charge de 50% des primes d'assurances agricoles au titre des prêts destinés au financement des compagnes des grandes cultures pour les risques d'incendie récoltes et de chute de grêle.**

Annexe 4 : Programme du séminaire

Première journée

08h30 : Accueil des participants

- 09h00 :** Discours d'ouverture :
- M. Omar Behi, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.
 - M. Pascal Bergeret, Directeur du CIHEAM-IAMM.
- 09h30 :** Présentation de la problématique, de la méthodologie et des objectifs du séminaire :
- M. Jean-Paul Pellissier, Responsable du programme ENPARD.
- 09h45 :** *« Evolution de l'assurance agricole en Europe : quelles leçons peut-on tirer ? » :*
- M. Pierre Casal Ribeiro, Doctorant à l'Université Paris Ouest Nanterre.
- 10h15 :** Débats et discussions
Animation : M. Omar Bessaoud, CIHEAM-IAMM.
- 11h00 :** Pause-café
-
- 11h30 :** Atelier-débat n° 1 : Adhésion des agriculteurs aux assurances agricoles au Maghreb : limites et leviers d'amélioration
- Animation : Mme Assaouer Hedhli, Doctorante à la FSEG de Tunis (Tunisie).
- *« Quelle perception de l'assurance agricole par les agriculteurs européens ? » :*
M. Joël Limouzin, Vice-président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et Président de la Commission Gestion des Risques. (France).
 - *« Le taux d'adhésion des agriculteurs algériens à l'assurance agricole : état des lieux et obstacles » :*
M. Jamel Kebaili, Directeur à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de la Wilaya de Sétif (Algérie).
 - *« Le taux d'adhésion des agriculteurs marocains à l'assurance agricole : état des lieux et obstacles » :*
Mme Amina Alaoui, Chef du service de la gestion des assurances agricoles à la Direction Financière du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (Maroc).
 - *« Le taux d'adhésion des agriculteurs tunisiens à l'assurance agricole : état des lieux et obstacles » :*
Madame Basma Oueslati, Direction du Financement, des Investissements et des Organisations Professionnelles (DGFIOP) au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Tunisie).

Objectifs du débat : présenter le degré de pénétration des assurances dans le secteur agricole au Maghreb, analyser les taux d'adhésion par pays, identifier les obstacles au développement des assurances et proposer des stratégies d'amélioration de la couverture.

14h30 : Déjeuner

Deuxième journée

08h30 : Accueil des participants

09h00 : Atelier-débat n° 2 : Couvertures des risques agricoles : quel acteur pour quel risque ?

Animation : M. Luc Boucher, consultant en gestion des risques en agriculture (France).

- *« Les risques couverts et les acteurs des assurances agricoles en Europe » :*
M. Luc Boucher, consultant en gestion des risques en agriculture (France).
- *« Les coopératives agricoles comme acteurs de l'assurance : cas de la SMSA Al Najah à Béni Kédache » :*
M. Mabrouk Saadaoui, Président de la SMSA « Al Najah » (Tunisie).
- *« Les risques couverts et les acteurs des assurances agricoles en Algérie » :*
M. Abdelaaziz Chelali, Directeur à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de la Wilaya de Biskra (Algérie).
- *« Les risques couverts et les acteurs des assurances agricoles au Maroc » :*
Mme Amina Alaoui, Chef du service de la gestion des assurances agricoles à la Direction Financière du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (Maroc).
- *« Les risques couverts et les acteurs des assurances agricoles en Tunisie » :*
Madame Basma OUESLATI, Direction du Financement, des Investissements et des Organisations Professionnelles (DGFIOP) au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Tunisie).

Objectifs : faire l'état des lieux des risques agricoles couverts par les assurances agricoles maghrébines, discuter leur pertinence et échanger autour de leurs articulations avec les fonds de garantie contre les catastrophes naturelles.

11h30 : Pause-café

12h00 : Atelier-débat n°3 : Instruments et innovations en assurance agricole

Animation M. François Rosenberg, expert technique en assurance agricole (France).

- *« Etat des lieux des instruments et des innovations en Europe » :*
M. François Rosenberg, expert technique en assurance agricole (France).

- **« L'assurance islamique, une alternative ? » :**

Mme Assaouer Hedhli, Doctorante à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis (Tunisie).

- **« Les instruments et les innovations de l'assurance agricole en Algérie » :**

M. Ali Rebaine, Directeur à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de la Wilaya de Chlef (Algérie).

- **« Les instruments et les innovations de l'assurance agricole au Maroc » :**

Mme Amina Alaoui, Chef du service de la gestion des assurances agricoles à la Direction Financière du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (Maroc).

- **« Les instruments et les innovations de l'assurance agricole en Tunisie » :**

Madame Basma OUESLATI, Direction du Financement, des Investissements et des Organisations Professionnelles (DGFIOF) au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Tunisie).

Objectifs du débat : Faire l'état des lieux des acteurs, des instruments et des modalités d'assurance agricole existantes dans les pays du Maghreb et analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur (assurance indicielle, assurance prix, assurance exportation...).

15h15 : Clôture du séminaire

15h30 : Déjeuner

Annexe 5 : Liste des participants

1	ABDELHALIM	Guesmi	Directeur Général / DGEDA
2	ABDERRAOUF	Laajimi	Directeur Général / ONAGRI
3	ABRI	Maamar	Chambre d'Agriculture de Blida
4	AHMED	Zied	Chargé de projet ENPARD / CIHEAM-IAMM

5	ALAOUI	Amina	Chef de Service de la Gestion des Assurances Agricoles / DF
6	AMMARI	Affaf	Coopérative de Blida
7	AMRI	Fouad	Coopérative de Boumerdes
8	ANAFLOUS	Abderrahmane	Chef de service de développement rural / DRA Oriental
9	BENDADA	Mourad	CRMA de la wilaya de Constantine
10	BERGERET	Pascal	Directeur / CIHEAM-IAMM
11	BERNAOUI	Hamid	Chambre d'Agriculture de Tipaza
12	BESSAOUD	Omar	Enseignant chercheur / CIHEAM-IAMM
13	BOUCHER	Luc	Consultant en gestion des risques en agriculture
14	CASAL RIBEIRO	Pierre	Doctorant à l'Université Paris Ouest Nanterre
15	DEBRUN	Aymeric	Charge de communication ENPARD / CIHEAM-IAMM
16	EL MOATAMID	Mohammed	Chef de Division de l'Ingénierie des projets / DDERZM
17	HARBOUZE	Rachid	Enseignant chercheur / IAVH2
18	HOUMAIID	El Houssaine	Chef du service relation avec la Chambre d'Agriculture et les Organisations Professionnelles Agricoles
19	KEBAILI	Djamel	CRMA de la Wilaya de Sétif
20	HEDHLI	Assaouer	Doctorante à la FSEG Tunis
21	KHECHIMI	Wided	Chargée de projet CIHEAM- IAMM
22	KORDASS	Hassan	Conseil Général de l'Agriculture
23	LARBI	Toumi	Secrétariat Général
24	LIMOUZIN	Joël	Vice-président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et Président de la Commission Gestion des Risques. (France).
25	MAHIA	Karim	Chambre Nationale de l'Agriculture

26	MELOUANE	Imane	Coopérative de Blida
27	MOHAMED	Kharrazi	Chef de la Division de Développement des Filières Agricoles / DRA MARRAKECH-Safi
28	OUKHIYI	Abdelaziz	Chef du service d'Ingénierie et montage des projets
29	OUESLATI	Basma	DGFIOP
30	PELLISSIER	Jean-Paul	Adjoint-Directeur / CIHEAM-IAMM
31	REBAINE	Ali	CRMA de la wilaya de Chlef
34	ROSENBERG	François	Expert
35	SAADAOUI	Mabrouk	Président de la coopérative « Al Najah » (Tunisie)
36	SIAIDA	Bouchra	Chef de service / DDFP
37	YOUSSEF	Trifa	Professeur / INAT
38	TALBI	Salem	DGEDA/MARHP
39	ZOUBAR	Ali	Ministère de l'Agriculture
40	Benkilani	Ammine	Ingénieur informatique
41	Sayari	Raja	CTAMA
42	Grichi	Mohamed Ridha	Office de l'élevage Tunisie
43	Aloui	Lotfi	CTMA
44	Sghairi	Fatma	UTAP
45	Meknessi	Ramzi	UTAP
46	Denis	Reiss	Délégation de l'Union Européenne
47	Sassy	Ammar	Conectagri
48	Ben Mustapha	Ezzedine	Synagri

Ce programme d'appui
est mis en oeuvre par le



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD

MÉDITERRANÉE



Cette initiative est financée
par l'Union Européenne

49	Hammami	Monia	DGFIOP
50	Aloui	Nizar	ONAGRI
51	Dargouth	Manoubi	Synagri
52	Gnichi	Mohamed Ridha	Chef de service à l'OEP. Tunisie
53	Ben Ahmed	Dorsaf	DGPA
54	Alioui	Lotfi	Regi assurance